



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL INTITULÉ LES PME CANADIENNES DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE : OPTIMISER LE PARTENARIAT ENTREPRISES-SECTEUR PUBLIC POUR RÉUSSIR SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Novembre, 1996

MAR 22 2000

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY

Voici la réponse du gouvernement aux recommandations contenues dans le rapport que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a déposé à la Chambre des communes le 19 juin 1996. Ces recommandations résultent de l'examen des témoignages que le Comité permanent a entendus pendant la première session de la trente-cinquième législature.

1. Le gouvernement fédéral doit mieux définir son rôle en matière de développement du commerce international. Le Comité recommande que l'examen du rôle du gouvernement s'inspire des principes suivants :

En octobre 1995, le ministre du Commerce international, Roy MacLaren, parlant également au nom du ministre de l'Industrie, John Manley, annonçait la stratégie du gouvernement pour le développement du commerce international (DCI). Cette stratégie esquissait les initiatives du gouvernement fédéral pour définir son rôle en matière de développement du commerce international. Le gouvernement a reconnu que, pour améliorer sa performance sur ce plan et pour accroître le nombre des firmes qui réussissent à l'étranger, il doit continuer à :

- aider les compagnies à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour faire des affaires sur les marchés étrangers;
- recueillir et diffuser les renseignements commerciaux;
- assumer une part de risque par des initiatives à frais partagés de développement des affaires;
- faire fonction de courtier, principalement dans les rapports avec les gouvernements étrangers;
- financer des activités d'exportation;
- se faire l'avocat ou le défenseur des intérêts des entreprises et industries canadiennes à l'étranger;
- négocier et maintenir l'accès aux marchés;
- faciliter les partenariats, tels les alliances stratégiques et les coentreprises, au pays et à l'étranger;
- faciliter l'échange de connaissances et de techniques entre organisations canadiennes et étrangères;
- aider à développer la coopération entre organisations canadiennes et étrangères en matière de R-D;
- faire la promotion de l'investissement au Canada;
- faire la promotion du tourisme au Canada;
- encourager les entreprises canadiennes à jouer un rôle dans le développement durable des pays du tiers monde; et
- faire la promotion de la culture et des établissements d'enseignement canadiens sur les marchés étrangers.

La stratégie de DCI du gouvernement reconnaît que chaque ministère a un rôle à jouer. Elle se fonde essentiellement sur une approche Équipe Canada qui vise à renforcer l'effort global du gouvernement en matière de DCI par l'établissement d'un partenariat avec les provinces et le secteur privé. Il en résulte un meilleur service à la clientèle et un acheminement plus stratégique des ressources là où elles peuvent véritablement « faire la différence ». Des progrès très substantiels ont été réalisés au plan de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie. Diverses mesures y sont prévues pour intégrer les ressources de DCI et